

**MAIRIE**  
**DE LESCURE**  
**D'ALBIGEOIS**  
**81380**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 081-218101442-20240607-DELIB\_27\_2024-DE



**SÉANCE DU 05 JUIN 2024**

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 19

Votants 23

Date de convocation :

30/05/2024

Date d'affichage :

30/05/2024

Numéro :

27/2024

Le 05 juin 2024, à 18h00 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents** : Elisabeth CLAVERIE – Marie LACAN - Daniel DERRAC - Gérard TOUREL – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Thierry MONTBROUSSOUS – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Marie-Pierre CAMBON – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Stéphanie RAYMOND – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

**Absents excusés représentés** : Michel ALBENGE (T.MONTBROUSSOUS) – Bruno BARDES (E.CLAVERIE) – Eric ALBERT (G.PELLIEUX)- Bernard DELBRUEL (M.LACAN).

**Absents excusés non représentés** : Sylvie CLERGUE.

**Absents non excusés non représentés** : Xavier PETIT - Francis SALABERT – Guy INTRAN.

**Secrétaire de séance** : Nelly FACCA

**RESTAURATION DE LA TOUR LOUISE – MONUMENT A CARACTERE HISTORIQUE :**  
**ACTUALISATION PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION**

Par délibération du 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil Municipal de la commune de Lescure d'Albigeois avait délibéré afin de fixer le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux et missions annexes nécessaires à la restauration de la Tour Louise et de demander des subventions aux différents partenaires.

Aujourd'hui, les missions du maître d'œuvre ayant bien avancé et l'avant-projet définitif ayant été validé, il y a lieu de procéder à une actualisation du plan de financement et des demandes de subvention nécessaires à la réalisation de ce projet ainsi qu'à son équilibre financier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu l'avancement du projet,
- Vu l'article 179 de la loi de finance pour 2011 modifiée par l'article 32 de la loi n° 2011-900 de finance rectificative pour 2011,
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2334-33,
- Vu le règlement départemental relatif aux attributions de subventions départementales, au titre du fonds de développement territorial du 30 mars 2017, modifié le 30 mars 2018 et le 3 juillet 2020, notamment les Contrats Atout Tarn – aide aux communes de plus de 2 000 habitants (FDT -Axe 3 – Mesure 2),

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **APPROUVE** l'opération de restauration de la Tour Louise pour un montant prévisionnel de l'opération s'élevant à 193 847 € HT

- **APPROUVE** le plan de financement actualisé comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	ORGANISME	%	MONTANT TTC
Travaux	175 020.00	210 024.00	Etat (DETR)	30 %	58 275.00
Maîtrise d'œuvre	16 737.00	20 084.40	Département	50%	96 923.50
SPS	2 090.00	2 508.00	FCTVA		31 790.90
			Autofinancement		45 627.00
<b>TOTAL</b>	<b>193 847.00</b>	<b>232 616.40</b>	<b>TOTAL</b>		<b>232 616.40</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la subvention nécessaire à l'équilibre de l'opération auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Contrat Atouts Tarn
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ont été votés au budget 2024
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à cette opération

#### DELIBERATION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ ABSOLUE : 4 CONTRE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire,**  
**Elisabeth CLAVERIE**



*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*